

CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018



**Veillez lire attentivement les procédures
d'inscription ainsi que les règlements du camp de
jour Le Tourbillon de St-Cuthbert.**

N.B. : Le genre masculin n'est utilisé que dans le but d'alléger la lecture.

Soirée d'information et d'inscription :

Le camp de jour est offert aux enfants de 5 à 12 ans du primaire seulement.
Les groupes d'âge du camp de jour sont les 5 à 8 ans et les 9 à 12 ans.

Les enfants de 5 ans doivent avoir terminé la maternelle. Pour qu'ils puissent faire partie du groupe 9 à 12 ans, les enfants devront avoir 9 ans avant le 1^{er} octobre 2018.

- **Le paiement confirme l'inscription.**

Les sorties doivent être réservées lors de l'inscription.

- **Le paiement confirme les sorties.**

Le chandail de camp de jour est obligatoire lors des sorties.

- **Le chandail est au coût de 15 \$.**

Prenez note que lors des sorties le camp sera fermé.

Aucune inscription acceptée par voie téléphonique.



Tarification 2018

À noter :

- « Résident Saint-Cuthbert » comprend la zone scolaire de Saint-Cuthbert.
- Les prix incluent le service de garde.

Forfait pour l'été :

Comprend huit semaines d'activités.

Résident Saint-Cuthbert : 325 \$

Non résident : 400 \$

Forfait à la semaine :

Comprend la semaine d'activités régulières.

Résident Saint-Cuthbert : 50 \$

Non résident : 60 \$

Coût à la journée :

Comprend la journée d'activités régulières.

Résident Saint-Cuthbert : 15 \$

Non résident : 20 \$

Le paiement complet du camp de jour et des sorties doit être effectué lors de l'inscription en argent comptant ou par chèques postdatés à l'ordre de : *Municipalité de St-Cuthbert*, et ce, en trois versements :

1^{er} versement à l'inscription;

2^e versement en date du 20 juin 2018;

3^e versement en date du 20 juillet 2018.

Des frais de 25 \$ seront exigés si un chèque nous est retourné pour fonds insuffisants. Dans ce cas, le paiement complet sera exigé comptant dans les cinq jours ouvrables, sous peine que l'enfant soit exclu du camp.

Information : Nathalie Panneton, directrice des loisirs, 450 836-4852, poste 3302.



Règlementation

1. Respect de l'horaire

Municipalité	Service de garde AM	Période de camp	Service de garde PM
Chalet des loisirs de Saint-Cuthbert	7 h à 9 h	9 h à 16 h	16 h à 17 h 30

*Voir l'horaire des sorties car l'heure du départ et d'arrivée au camp peut varier.

2. Frais de retard

Des frais de 5 \$ s'appliquent pour **chaque tranche de 5 minutes** de retard en fin de journée, soit après 17 h 30.



Nous nous réservons le droit de limiter l'accès au camp de vos enfants lorsque nous considérons qu'il y a abus dans les retards ou non-paiement des frais de retard.

Le paiement des frais de retard vous sera exigé le lendemain, et ce, **en argent comptant seulement**.

3. Suivi quotidien

Un court moment vous est accordé pour discuter avec l'animateur lorsque vous amenez ou venez chercher votre enfant. Les parents **ne doivent pas flâner sur les lieux du camp de jour** afin d'assurer la sécurité des enfants.

Seules les personnes autorisées sur la fiche d'inscription peuvent quitter le camp avec un enfant.

Vous devrez communiquer avec le responsable de camp pour tout changement.

4. Communication en dehors des heures d'ouverture

En dehors des heures d'ouverture, il est interdit de communiquer avec le responsable ou l'équipe d'animateurs, que ce soit au cellulaire, à la ligne téléphonique personnelle, à la porte du domicile, par courriel ou via les réseaux sociaux. Merci de respecter nos heures de repos.

Nous nous réservons le droit de suspendre puis, si nécessaire, d'expulser votre enfant en cas de non-respect des règles 2, 3 et 4 ci-haut mentionnées.

Code de vie du bon campeur :

Voici ce que **nous demandons** aux jeunes :

- Respect envers l'animateur (respect de la personne et des consignes).
- Respect envers les autres participants du camp de jour (interdit : taquineries, bousculades, intimidation).
- Respect du matériel et de l'environnement (aucun bris ne sera toléré).
- Participation aux activités.
- Bonne humeur.

Les procédures disciplinaires :

Voici de quelle façon l'équipe d'animation s'assure de faire respecter le code de vie :

1. L'animateur peut répéter plusieurs fois la même consigne.
2. L'animateur fait remplir une fiche de réflexion et/ou fait l'exercice avec l'enfant (signature du parent).
3. Premier avis écrit transmis aux parents avec demande de signature.
4. Deuxième avis écrit transmis aux parents avec demande de signature. Suspension pour une journée (le lendemain) aux frais des parents. Une copie de l'avis est transmise à la municipalité.
5. Troisième et dernier avis écrit transmis aux parents avec demande de signature. Suspension de trois jours aux frais des parents. Une copie du dossier complet est remise à la municipalité.
6. Expulsion de l'enfant du camp de jour sans remboursement possible.

Malheureusement, nous sommes parfois dans l'obligation d'imposer une sanction disciplinaire aux contrevenants qui n'améliorent pas leur comportement suite aux nombreux avis verbaux et réflexions demandés. Soyez assuré qu'il s'agit ici de mesures disciplinaires extrêmes utilisées uniquement lorsque nous avons tout tenté pour rectifier le comportement de l'enfant, et ce, avec l'aide des parents. Si votre enfant souffre d'un trouble du comportement reconnu, merci de nous en faire part dans la fiche médicale, nous serons en mesure d'interagir en conséquence avec votre enfant.

Le guide du bon campeur :

L'enfant doit avoir dans son sac à dos, **chaque jour, les articles suivants IDENTIFIÉS :**



- Une paire d'espadrilles ou des sandales fermées;
- Un chapeau;
- Une bonne crème solaire **en AÉROSOL**;
- Un maillot de bain et une serviette;
- Un repas (nous ne tolérons pas les friandises, chocolats, croustilles et boissons gazeuses);
- **Deux** collations (nous ne tolérons pas les friandises, chocolats, croustilles et boissons gazeuses);
- Une bouteille d'eau;
- Un beau sourire! ☺

Il est interdit d'apporter des jouets de la maison. Si tel est le cas, l'enfant pourrait se les faire confisquer.

Nous disposons d'un réfrigérateur et d'un four micro-onde à chacun des chalets.

Il est interdit à toute l'équipe d'animation d'appliquer avec les mains de la crème solaire aux enfants. Nous vous demandons donc d'inclure dans le sac à dos de votre enfant de la crème solaire **en AÉROSOL**. Merci de votre collaboration!

Information pour la production du relevé 24 :

Il est de votre devoir de bien **remplir toutes les cases de la fiche d'inscription**, tant pour la sécurité de vos enfants que **pour l'émission de votre relevé 24** pour fins d'impôts. Dans le cas où des informations seraient manquantes, **nous ne communiquerons pas avec vous et n'émettrons pas le relevé 24**. Nous comptons sur votre collaboration. Il est également de votre devoir de nous transmettre vos nouvelles coordonnées, en cas de déménagement.

Remboursement :

La municipalité se réserve le droit d'annuler une activité en tout temps. En cas d'annulation de l'activité, les frais d'inscription vous seront remboursés en totalité.

Autres motifs de remboursement :

- Les demandes de remboursement doivent être faites par écrit au plus tard mercredi, le 27 juin 2018. **Aucun remboursement ne sera accepté après cette date**, y compris pour les sorties, sauf sur présentation d'un billet médical. En ce cas, le remboursement se fera au prorata, selon l'inscription.
- **Aucun remboursement** pour le camp de jour ET les sorties, suite à une suspension ou une expulsion d'un enfant.

Arrivée et départ au camp :

- Les parents doivent accompagner leur enfant auprès de l'animateur afin d'enregistrer les présences.
- Chaque jour, à l'arrivée et au départ, les parents doivent **SIGNER** la feuille de présence. Merci de nous prévenir quand votre enfant est absent du camp. Ainsi, nous éviterons de communiquer avec vous inutilement. Il s'agit ici d'une mesure de sécurité simple et efficace. Seules les personnes autorisées sur la fiche d'inscription peuvent quitter le camp avec un enfant. Vous devez communiquer avec le responsable pour tout changement.

Sorties et activités spéciales :

- Les sorties s'adressent aux enfants inscrits au camp de jour prioritairement, elles sont offertes par la suite à la population de la municipalité si l'autobus n'affiche pas complet.
- L'argent de poche est interdit lors des sorties.
- Le **camp de jour sera fermé lors des sorties** afin de permettre à tous les animateurs et au responsable d'accompagner les groupes et d'assurer la sécurité des enfants.
- **Le chandail du camp de jour est obligatoire pour toutes les sorties.**



SORTIES 2018

Centre des sciences de Montréal

Mercredi le 27 juin 2018

Le Centre des sciences de Montréal est un musée scientifique voué à la vulgarisation scientifique, à la promotion du savoir et au développement de la culture scientifique et technique. Il a pour mandat d'aider les visiteurs de tous âges à découvrir, à mieux comprendre et à s'appropriier la science et la technologie pour bâtir leur avenir. Deux heures d'activité sont prévues avec un guide en avant-midi. En après-midi., les enfants visionneront un film IMAX.

Coût campeur : 30 \$ Coût non-campeur : 35 \$

Zoo de St-Édouard

Mercredi le 4 juillet 2018

La randonnée dans les sentiers du Zoo de St-Édouard est une bonne façon de découvrir les merveilles de la faune et de la flore. Au programme :

→ Souvenirs et cris de joie des enfants dans les manèges, aires de jeux et lors de la promenade en train!

Coût campeur : 30 \$ Coût non-campeur : 35 \$

Laser Action Mascouche

Mercredi le 11 juillet 2018

Situé à Mascouche, dans un décor extraordinaire unique dans la région de Lanaudière, Laser Action offre la possibilité de vivre une expérience de jeu d'aventure réel dans un environnement sécuritaire où il y aura une mission à exécuter. Les joueurs pourront mesurer leur talent et devront être stratégiques.

Coût campeur : 30 \$ Coût non-campeur : 35 \$

Complexe Atlantide

Mercredi le 18 juillet 2018

Situé à Saint-Calixte, le Complexe Atlantide dispose d'une piscine à vague et parcours sur tubes, de glissades et de jeux d'eau. Une sortie parfaite pour se rafraîchir! Plaisir garanti!

Coût campeur : 30 \$ Coût non-campeur : 35 \$

Havre Familial

Mercredi le 25 juillet 2018

Situé en pleine montagne dans un cadre enchanteur, le Havre Familial permettra aux enfants de vivre une journée de bonheur, remplie de rires et d'activités diverses. Il est possible de pratiquer plusieurs activités telles que : l'escalade, le tir à l'arc, l'hébertisme, le mini-golf, les grands jeux, etc. Une journée de plein air et de plaisir assuré!



Coût campeur : 30 \$ Coût non-campeur : 35 \$

Mégamaze

Mercredi le 1^{er} août 2018

Situé à Saint-Jérôme, Mégamaze est un des plus grands centres d'amusement familial au Québec. Trampolines, méga labyrinthe, zone pour les petits et plus encore vous attendent.

Coût campeur : 30 \$ Coût non-campeur : 35 \$

Quilles / Bosco

Mercredi le 8 août 2018

Avant-midi : Une partie de quilles et crème glacée.

Après-midi : Pique-nique et amusement au Parc Saint-Jean-Bosco (jeux d'eau, terrain de jeu, plage, etc.).

Coût campeur : 20 \$ Coût non-campeur : 25 \$

CALENDRIER 2018

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine 1	25 juin	26 juin	27 juin Centre des sciences de Montréal	28 juin	29 juin CAMP FERMÉ
Semaine 2	2 juillet	3 juillet	4 juillet Zoo de St-Édouard	5 juillet	6 juillet
Semaine 3	9 juillet	10 juillet	11 juillet Laser Action Mascouche	12 juillet	13 juillet
Semaine 4	16 juillet	17 juillet	18 juillet Complexe Atlantide	19 juillet	20 juillet
Semaine 5	23 juillet	24 juillet	25 juillet Havre Familial	26 juillet	27 juillet
Semaine 6	30 juillet	31 juillet	1 ^{er} août Mégamaze	2 août	3 août
Semaine 7	6 août	7 août	8 août Quilles / Bosco	9 août	10 août
Semaine 8	13 août	14 août	15 août	16 août	17 août Dernière journée du camp de jour

FICHE SANTÉ

Une fiche par enfant

Allergies			
Votre enfant souffre-t-il d'allergie (s)?	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Lesquelles :			
Votre enfant a-t-il à sa disposition en fonction de ses allergies?			
Épipen ou un Ana-Kit	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Bénadryl ou autre	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Est-il capable de se l'administrer lui-même?	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Problème physique			
Votre enfant souffre-t-il?			
Asthme	<input type="checkbox"/>	Diabète	<input type="checkbox"/>
Hémophilie	<input type="checkbox"/>	Maladie du cœur	<input type="checkbox"/>
		Épilepsie	<input type="checkbox"/>
		Surdité	<input type="checkbox"/>
Autres: _____			

Médication		
Votre enfant doit-il prendre des médicaments dans la journée?	Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Indiquez les médicaments que l'enfant devra possiblement prendre durant la journée :		
Nom du médicament	Fréquence	Posologie

Autres informations (TDA/TDAH, Trouble de comportement, etc.)

Nom de l'enfant : _____

Signature : _____

Date : _____

TARIFICATION Une fiche par enfant

Nom de l'enfant : _____

À noter :

- « Résident Saint-Cuthbert » comprend la zone scolaire de Saint-Cuthbert.
- Les prix incluent le service de garde.

Forfait pour l'été :

Comprend huit semaines d'activités.

Résident Saint-Cuthbert : 325 \$

Non résident : 400 \$

Total (pour l'été) : _____ \$

Forfait à la semaine :

Comprend la semaine d'activités régulières.

Résident Saint-Cuthbert : 50 \$

Non résident : 60 \$

Semaine :

- | | | |
|----------------|---|---|
| 1 : 25 juin | Résident 50 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/> |
| 2 : 2 juillet | Résident 50 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/> |
| 3 : 9 juillet | Résident 50 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/> |
| 4 : 16 juillet | Résident 50 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/> |
| 5 : 23 juillet | Résident 50 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/> |
| 6 : 30 juillet | Résident 50 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/> |
| 7 : 6 août | Résident 50 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/> |
| 8 : 13 août | Résident 50 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/> |

Total (à la semaine) : _____ \$

Coût à la journée :

Comprend la journée d'activités régulières.

Résident Saint-Cuthbert : 15 \$

Non résident : 20 \$

Dates : _____

Total (à la journée) : _____ \$

SORTIES ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

Achat du Chandail de camp de jour (15 \$) **Entourez la grandeur : S M L**

Total (chandail) : _____ \$

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Centre des sciences de Montréal | Résident 30 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 35 \$ <input type="checkbox"/> |
| Zoo de St-Édouard | Résident 30 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 35 \$ <input type="checkbox"/> |
| Laser Action Mascouche | Résident 30 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 35 \$ <input type="checkbox"/> |
| Complexe Atlantide | Résident 30 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 35 \$ <input type="checkbox"/> |
| Havre Familial | Résident 30 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 35 \$ <input type="checkbox"/> |
| Mégamaze | Résident 30 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 35 \$ <input type="checkbox"/> |
| Quilles / Bosco | Résident 20 \$ <input type="checkbox"/> | Non résident 25 \$ <input type="checkbox"/> |

Total (sorties) : _____ \$

Total complet (Camp + sorties) : _____ \$

Le paiement complet du camp de jour et des sorties doit être effectué lors de l'inscription en argent comptant ou par chèques postdatés à l'ordre de : *Municipalité de St-Cuthbert*, et ce, en trois versements :

1^{er} versement à l'inscription;

2^e versement en date du 20 juin 2018;

3^e versement en date du 20 juillet 2018.

Des frais de 25 \$ seront exigés si un chèque nous est retourné pour fonds insuffisants. Dans ce cas, le paiement complet sera exigé comptant dans les cinq jours ouvrables, sous peine que l'enfant soit exclu du camp.

Information : Nathalie Panneton, directrice des loisirs, 450 836-4852, poste 3302.

Signature du parent : _____

Date: _____